



Erreur de date de naissance sur un pv ratp

Par **chesneau**, le **23/11/2009** à **11:22**

Bonjour,
Mon fils mineur a eu un PV d'infraction dans le bus, son ticket était démagnétisé et il n'en n'a pas informé le conducteur. Il a donc eu une contravention et j'ai 8 jours pour la payer.
Sur le PV à côté de la date de naissance il est noté : 19.11.2009 ! ce qui ne correspond pas du tout à sa date de naissance et le PV ayant été établi le 20, un enfant de 1 jour ne prend pas les transports !
donc je souhaiterais savoir si je peux faire annuler ce pv pour vice de forme.
J'ajoute qu'il s'agit d'une société de transport "assimilée" à la RATP basée dans les Yvelines, les règles sont elles les mêmes pour ce type de société ?
Merci de votre réponse.

Par **frog**, le **23/11/2009** à **11:32**

Si tu payes dans les trois jours, tu t'en sors à 25 euros il me semble.
Si tu envoies trois recommandés, entre le temps perdu pour la rédaction et le coût des plis, tu arrives à peu près à la même valeur, sans certitude d'obtenir gain de cause.
Bref, tu prends moins de risques en payant.

Par **jeetendra**, le **23/11/2009** à **14:36**

Bonjour, entièrement d'accord avec mon confrère frog, ça coutera plus cher de contester surtout pour un résultat incertain, aléatoire que de régler l'amende initiale, bon après-midi à vous.

Par **chesneau**, le **26/11/2009** à **11:26**

Merci à tous deux